Objet : Partenariat entre l'UME et la CPAM de l'Essonne – Vos droits et démarches en tant qu'élu.

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des élus locaux, l'Union des Maires de l'Essonne et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne se sont associées pour déployer des actions dédiées permettant d'informer et sensibiliser les élus locaux concernant leurs droits et démarches en tant qu'assurés sociaux.

Un webinaire dédié a ainsi été organisé en mars 2024 et la CPAM de l'Essonne a participé à la journée de l'Université des Mairies de l'Essonne le 25 avril dernier en tant qu'exposant, afin de proposer une information dédiée aux élus locaux en tant qu'assurés mais aussi en tant qu'employeurs.

Un flyer récapitulant les droits et démarches des élus en matière d'Assurance maladie selon leur situation, réalisé conjointement par l'UME et la CPAM, est disponible sur le site de l'UME pour consultation et téléchargement. Il se trouve en PJ de ce mail.

Les démarches qui y sont présentées, notamment le fait de signaler à la CPAM votre statut d'élu, sont essentielles afin de permettre une prise en charge adaptée et efficace de votre dossier par la CPAM de l'Essonne.

En tant que maire, n'hésitez pas à diffuser ces informations aux conseillers élus dans votre commune ou communauté !

Bien cordialement,

Francisque VIGOUROUX
Maire d'Igny
Président de l'Union des Maires

Albert LAUTMAN
Directeur général